Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-252703863-20230315-2023-015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

SDOMODE
VALORISATION DES DÉCHETS DANS L'OUEST DE L'EURE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure

DECISION N° 2023-015

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE),

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision des membres du Bureau du 09 janvier 2019, rendue exécutoire le 21 janvier 2019, autorisant le Président à lancer une consultation en dialogue compétitif pour le marché « fourniture de produits et services de télécommunication » ;

Vu la décision des membres du bureau du 12 septembre 2019, rendue exécutoire le même jour, attribuant le lot 1et 2 à la société LINKT pour le marché « fourniture de produits et services de télécommunication » ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité,

DECIDE

Article 1 : De passer la modification contractuelle n°2 , ayant pour objet l'augmentation d'une ligne de prix afin de prendre en compte l'achat du matériel nécessaire à l'exécution du marché.

Liens	Ancien Prix unitaires mensuel HT	Ancien Prix unitaire mensuel TTC	**Nouveau Prix unitaires mensuel HT**	**Nouveau Prix unitaire mensuel TTC**
Fibre Max 1G –	40 €	48 €	**45 €**	**54 €**

Article 2 : La modification contractuelle est sans incidence sur le montant global du marché.

Fait à Bernay le 15/03/2023

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président

SYNDICAT DE DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES DE L'OUEST DU DEPARTEMENT DE L'EURE - SDOMODE - VALORISATION DES DECHETS DANS L'OUEST DE L'EURE

Jean-Pierre DELAPORTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Adresse des correspondances : SDOMODE Parc d'activités La Semaille / 348, rue de la Semaille - 27 300 BERNAY
Tél. : 02.32.43.14.75 - Fax : 02.79.26.00.70 - Courriel : contact@sdomode.fr - Site Internet : www.sdomode.fr

JE TRIE, NOUS GAGNONS !